Le Conseil Citoyen, une instance de la politique de la ville

Référentiel : cahier 1

La Politique de la Ville et le renouvellement urbain

cget
Commissariat général à l'égalité des territoires

Talents des cités

ASSOCIATION «EMPREINTES CITOYENNES»© • 66, route de Paris - 78760 Jouars-Pontchartrain • Tel. : 01 30 07 81 07
contact@empreintes-citoyennes.fr • @EmpreintesCitoy • empreintes-citoyennes.fr

Préambule

L'Association Empreintes Citoyennes a vocation de soutenir la prise en compte des citoyens et de leur expertise d'usages.

Dans le cadre de la politique de la ville, l'association accompagne près depuis 2015 la constitution, la formation, et les actions de conseillers citoyens (plus de 1000 conseillers citoyens accompagnés en 2018). En qualité d'acteur engagé l'association Empreintes Citoyennes met à disposition librement son référentiel pédagogique. Au fil des cahiers qui diffusés chaque mois nous contribuerons ainsi à

- Expliquer **la Politique de la Ville** et le renouvellement urbain
- Fournir un lexique de la politique de la ville
- Expliquer le **rôle du Conseil Citoyen**
- Construire **Charte de Fonctionnement**.
- Etablir un **état des lieux partagé** par les conseillers
- Identifier les **axes et actions prioritaires** du Conseil Citoyen.
- Accompagner la **construction de projet.**
- Mener des **actions de notoriété** auprès des habitants des QPV
- **Financer** les projets.
- Passer au **statut associatif**.
- Mobiliser de **nouveaux habitants**.
- **Sensibiliser les habitants des QPV** au rôle des CC…

Sommaire

- La politique de la ville P4
- La nouvelle politique de la ville P12
- Le Renouvellement urbain P18
- Le quartier prioritaire P23
- Le contrat de ville P27
- Exercices pratiques P29

Historique de la Politique de la ville

La Politique de la Ville

« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants. »

Historique de la Politique de la Ville

- **1977 :** Raymond Barre, Premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing, envoie une lettre aux Préfets, affirmant le besoin d' « **enrayer la dégradation physique et sociale** » des grands ensembles.
- **1977 :** **Premier plan banlieue « Habitat et vie sociale »** sous la direction de Jacques Barrot, secrétaire d'État au logement. Il s'agit de réhabiliter les HLM avec l'aide financière de l'État.
- **1981 :** Émeutes des Minguettes dans la banlieue de Lyon.

  Création de la commission nationale pour le développement sociale des quartiers.

  Lancement du dispositif « Opérations anti été chaud », ensuite rebaptisé « **Opérations prévention été** » puis « Ville-Vie-Vacances ».
- **1981 :** **Création des ZEP** (Zone d'Éducation Prioritaire), au nombre de 170, par Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale.
- **1981 :** Trois rapports qui seront les fondements de la politique de la ville :
  - **Le rapport Schwartz (1981)** : « L'insertion professionnelle et sociale des jeunes ». Entraîne la création des Missions locales et de la Délégation interministérielle aux jeunes.
  - **Le rapport Bonnemaison (1982)** : « Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité ». Introduit la notion de « prévention de la délinquance ».
  - **Le rapport d'Hubert Dubebout** (1983), maire de Grenoble et membre fondateur de son Groupe d'action municipale : « Ensemble, refaire la ville ». Amène la mise en œuvre des opérations de Développement Social des Quartiers (DSQ) et la constitution du Conseil national du DSQ.

Historique de la Politique de la Ville

- **1983 :** **Plan « Banlieues 89 »** pour désenclaver et enjoliver les banlieues.
- **84/88 :** Premiers **contrats de plan Etat-régions**, intégrant le DSQ : 148 conventions concernant environ 170 quartiers.
- **1988 :** Création de la Délégation interministérielle à la ville, en remplacement du Conseil national du DSQ (Développement Social des Quartiers) .

  Création du **Conseil National des Villes**.
- **1989 :** Création **des Contrats de ville.**
- **1990 :** Après les émeutes de Vaulx-en-Velin**, création d'un ministère de la politique de la ville,** qui a pour objectif de faire du social avec de l'urbain.
- **1991 :** **Loi d'orientation pour la ville**, qui fixe des objectifs de diversité de l'habitat et de mixité sociale et création de la dotation de solidarité urbaine (DSU)

  Premiers Grands Projets urbains du gouvernement de Michel Rocard.
- **1992 :** Bernard Tapie, nouveau ministre de la ville, démissionne trois jours après avoir proposé un « plan pour les banlieues ».
- **1994 :** **Premiers Contrats de ville** sous l'impulsion de Simone Veil, ministre des Affaires sociales dans le gouvernement d'Édouard Balladur.
- **1996 :** « **Fracture sociale** » dénoncée par Jacques ChiracPacte de relance pour la ville du gouvernement d'Alain Juppé, qui se veut une sorte de « Plan Marshall » de l'État pour les banlieues : création des ZUS (Zone Urbaine Sensible) (au nombre de 751), ZRU (Zones de Redynamisation Urbaine) et ZFU (Zone Franche Urbaine, sous-ensemble des ZRU) (au nombre de 100).

Historique de la Politique de la Ville

- 1997 : Loi du 16 octobre 1997 relative aux emplois jeunes. Création des contrats locaux de sécurité.
- 1998 : La loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions instaure la Couverture maladie universelle.
- **1999 :** Nouveaux contrats de ville**. Programme de rénovation urbaine** du Comité interministériel à la ville :
  - Les **GPV** : Grands Projets de Ville
  - Les **ORU**, Opérations de Renouvellement Urbain, dont le **GPRU**, Grand Projet de Renouvellement Urbain, pour Paris.
- **2000 :** **Loi SRU** qui notamment impose aux villes de plus de 3500 habitants d'offrir au moins 20% de logements sociaux. **Cette loi a trois objets** : solidarité, développement durable, renforcement de la démocratie et de la décentralisation.
- **2001 :** Lancement des Ateliers santé ville (ASV).
- **2002 :** Création des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).
- **2003 :** **Loi Borloo** d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. Lance le PNRU (programme national de rénovation urbaine) pour la période 2004-2013 et crée l'ANRU. Ajout de 41 nouvelles ZFU. Création d'un **observatoire national des ZUS** (l'actuel Observatoire national de la politique de la ville). Prévoit la construction, la réhabilitation et la destruction de logements sociaux.
- **2004 :** Loi du 30 décembre 2004 créant la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde).

Historique de la Politique de la Ville

- **2005** : Loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale qui s'articule autour de 3 volets (emploi, logement et égalité des chances) et crée les programmes de réussite éducative (PRE).

  Émeutes dans les banlieues et déclaration de l'état d'urgence.

  Création des **Préfets délégués à l'égalité des chances**.
  Création de 41 ZFU supplémentaires.
- **2006 :** Loi pour l'égalité des chances

  Création de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé).

  Création de 15 nouvelles ZFU.

  Loi portant **Engagement National pour le Logement** (ENL).
- **2007 :** Remplacement des Contrats de ville par le CUCS (Contrats urbains de cohésion sociale) pour la période 2007-2009 (qui seront prolongés jusqu'en 2014)

  Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.
- **2008 :** **Plan Espoir Banlieue**, « Une nouvelle politique en faveur des banlieues », présenté par N. Sarkozy et F. Amara .
  Création des délégués du préfet.
- **2011 :** La loi organique du 29 mars 2011 institue le Défenseur des droits. Suppression de la Halde.

Historique de la Politique de la Ville

- **2012 :** **Un rapport de la Cour des comptes** pointe des problèmes de gouvernance et souligne que la plupart des objectifs de la politique de la ville n'ont pas été atteints.

  Concertation nationale sur la réforme de la politique de la ville.

  Création des ZSP (zones de sécurité prioritaire)

- **2013 :** Rapport de Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache : « Pour une réforme radicale de la politique de la ville ». Il met sur le devant de la scène la notion d'*empowerment* et l'idée de renforcer la participation des citoyens, particulièrement à la mode depuis les émeutes de 2005.

- **2014 :** **Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine**, adoptée le 21 février. Suppression des ZUS et des CUCS, remplacés par les Contrats de ville.

  Ciblage de 1300 quartiers prioritaires, au lieu de 2500 précédemment.

  Création des Conseils citoyens, offre institutionnelle de participation, qui s'inscrivent dans la continuité des dispositifs de « démocratie participative » instaurés depuis 30 ans.

- **2015 :** Organisation de 3 comités interministériels à l'égalité et la citoyenneté.

  Fin décembre, tous les contrats de ville sont signés.

Les 40 ans de la Politique de la Ville

La politique de la ville est née il y a 40 ans avec les premières opérations « Habitat et vie sociale » (1977), prémices de la politique de la ville et de sa méthode.

Un programme pour les 40 ans

- Pour parler des quartiers, les faire parler et promouvoir une autre image à travers des témoignages d'habitants et des exemples de réussite
- Pour montrer ce que la politique de la ville, contemporaine de la décentralisation, a apporté aux habitants, aux politiques publiques et à la société française tout entière
- Pour contribuer à la réflexion pour donner un nouvel élan de la politique de la ville

1977
2017

Tous les porteurs de projets sont invités à candidater pour participer au programme d'actions labellisées qui débute à l'automne 2017 et se déroulera jusqu'à la fin du premier semestre 2018

Octobre 2017

Printemps 2018

La Nouvelle Politique de la ville

La Nouvelle Politique de la ville c'est quoi ?

Depuis 2014, la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine a renforcé son action sur **1 514 quartiers prioritaires qui s**e substituent aux 2 500 quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (Cucs).

Quand un quartier est prioritaire, on dit qu'il est Politique de la Ville

C'est une politique qui agit sur :

- **Le social** (santé, éducation, pauvreté, vie associative, discriminations…)
- **L'urbain** (espace public, rues, logement, équipements, cadre de vie…)
- **Le développement économique et l'emploi** (création d'entreprises, insertion professionnelle…)

La Nouvelle Politique de la Ville en 11 objectifs

1. **Lutter contre les inégali**tés de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales.
2. Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle **d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics.**
3. Agir pour le **développement économique**, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles.
4. Agir pour **l'amélioration de l'habitat**.
5. Développer la prévention, promouvoir **l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins**.
6. Garantir la **tranquillité des habitants** par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.
7. Favoriser la pleine **intégration des quartiers dans leur unité urbaine**, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ;
8. Promouvoir le **développement équilibré des territoires**, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique.
9. Reconnaître et à **valoriser l'histoire, le patrimoine** et la mémoire des quartiers.
10. Concourir à **l'égalité entre les femmes et les hommes**,
11. Renforcer la participation et l'expression des habitants

Les dates clé de la nouvelle politique de la ville

- **Oct/janv 2013 :** CONCERTATION NATIONALE, « QUARTIERS, ENGAGEONS LE CHANGEMENT ». Sous la tutelle de François Lamy, ministre délégué à la Ville réunions, rencontres, contributions dans les cahiers d'acteurs.
- **Juillet 2013 :** Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mechmache remettent à François Lamy, ministre délégué chargé de la Ville, leur rapport «Pour une réforme radicale de la politique de la Ville - Ça ne se fera plus sans nous - Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires ».
- **19 février 2013 :** COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES VILLES
- **2 août 2013 :** PRÉSENTATION PAR FRANÇOIS LAMY DU PROJET DE LOI PROGRAMMATION POUR LA VILLE ET LA COHÉSION URBAINE EN CONSEIL DES MINISTRES ET DÉBAT PARLEMENTAIRE
- **21 février 2014 :** PROMULGATION DE LA LOI DE PROGRAMMATION POUR LA VILLE ET LA COHÉSION URBAINE

  Ce texte inscrit le principe fondamental de co-construction de la politique de la ville avec les habitants, la redéfinition des quartiers prioritaires à partir du critère unique du niveau de revenus des habitants, un contrat urbain global à l'échelle intercommunale, un nouveau programme national de renouvellement urbain. **Il réconcilie les dimensions urbaine et humaine de la politique de la ville.**
- **17 juin 2014 :** 1 514 QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV) IDENTIFIÉS. Najat Vallaud-Belkacem, Ministre en charge de la Ville dévoile la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville.
- **16 déc 2014 :** LANCEMENT DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

  L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) et ses partenaires, notamment Action Logement, engagent 5 milliards d'euros (1 milliard d'euros supplémentaires annoncés le 27 octobre 2016) permettant de réaliser un investissement de 20 milliards d'euros dans les dix prochaines années pour transformer plus de 450 quartiers d'intérêt national ou régional,

Les dates clé des la nouvelle politique de la ville

- **Janvier 2015 :** SIGNATURE DES PREMIERS CONTRATS DE VILLE

  Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et Myriam El Khomri, secrétaire d'État chargée de la politique de la ville, signent les premiers contrats de ville de nouvelle génération 2015-2020.

- **6 mars 2015 :** Premier comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté qui adopte 60 décisions pour encourager l'engagement à la citoyenneté, créer les conditions de la mixité et favoriser l'égalité réelle.

  le projet de loi Égalité et Citoyenneté est présenté en Conseil des ministres.

- **30 mars 2015 :** PREMIER COMITÉ NATIONAL DE SUIVI DES CONSEILS CITOYENS

  Myriam El Khomri, secrétaire d'État chargée de la politique de la ville, rassemble les principales associations d'élus, les grands réseaux associatifs présents dans les quartiers prioritaires, l'Inter-réseaux des professionnels du développement social urbain (IRDSU), les centres de ressources, l'association des délégués des préfets, ainsi que des préfets à l'égalité des chances et des sous-préfets

- **1er janvier 2016 :** TOUS LES CONTRATS DE VILLE SIGNÉS

- **27 octobre 2016 :** LE FORUM NATIONAL DES CONSEILS CITOYENS, Le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Patrick Kanner, et la secrétaire d'État chargée de la ville Hélène Geoffroy, réunissent, pour la première fois, 1 000 membres de conseils citoyens pour un temps d'échanges et de formation (Paris).

- **06 octobre 2017 :** Manifestation inaugurale des 40 ans de la politique de la ville

- **16 décembre 2017 :** Plus de 100 conseillers citoyens, venus de toute la France, vont participer à une journée d'échanges pour faire émerger des pistes d'actions autour de l'emploi, l'éducation et la formation professionnelle**.**

Chiffres clés

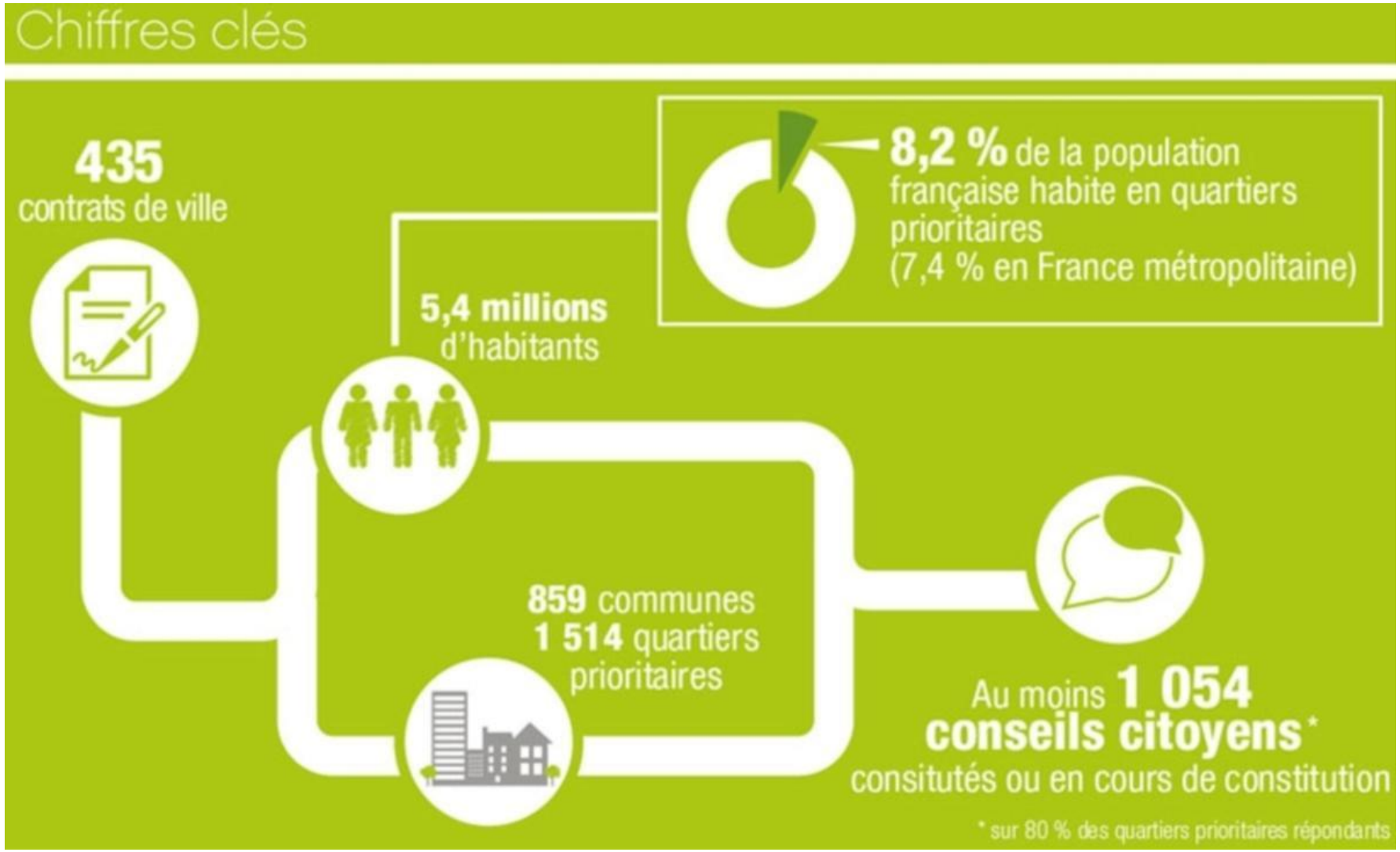

La Renouvellement Urbain

Le Renouvellement Urbain

Les quartiers périphériques des années 60, composés de grandes cités d'habitats à loyers modérés, apparaissaient alors comme **l'apogée de "la modernité**". Déconnectés des villes, **ces ensembles se sont dégradés rapidement**.

L'urbanisme des quartiers sensibles est ainsi présenté comme une des principales causes des difficultés rencontrées par les populations qui y vivent.

Aussi, les efforts se concentrent-ils sur :

- **la réhabilitation des immeubles dégradés**
- **l'organisation spatiale des quartiers**

Le renouvellement urbain consiste donc à modifier profondément les aménagements urbains **pour les rendre plus conviviaux et mieux adaptés à la vie et à la sécurité de leurs habitants**.

Cette transformation lourde implique :

- Des opérations de démolition et l'émergence
- Une nouvelle offre de logements sociaux

Le développement durable un enjeu :

Le RU doit contribuer à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, à la transition écologique des territoires et à la production d'une ville durable

Le Renouvellement Urbain

Le renouvellement urbain désigne l'ensemble des transformations à l'œuvre dans le tissu urbain en vue de traiter les problèmes sociaux, économiques, urbanistiques, architecturaux de certains quartiers anciens ou dégradés

Afin de restructurer des quartiers d'habitat social et de rétablir l'équilibre de la ville, l**e renouvellement urbain intervient**

sur :

- les logements,
- les espaces publics,
- les équipements scolaires,
- les crèches,
- les commerces,
- l'activité économique.

A noter : Le RU vise également l'amélioration de la gestion des services et des équipements (entretien des immeubles et des espaces extérieurs, gardiennage, services urbains...)

Le Renouvellement Urbain

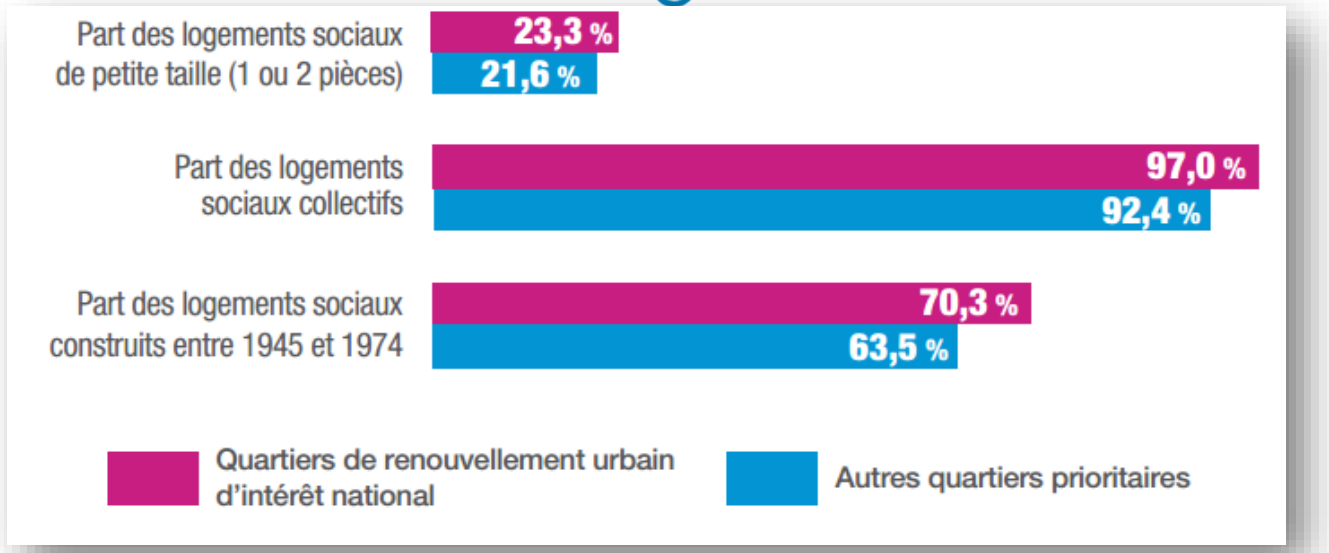

Ces quartiers comptent près de 500 000 logements sociaux.

Un investissement de 5 milliards d'euros subventionnés **et coordonnés par l'ANRU** (83%) et 20 milliards d'euros d'investissements publics
financé avec le

Le Renouvellement Urbain

216 quartiers prioritaires d'intérêt national, qui présentent l**es dysfonctionnements urbains les plus importants,** sont concernés par le nouveau programme national de renouvellement urbain.

Ces quartiers comptent près de 500 000 logements sociaux,.

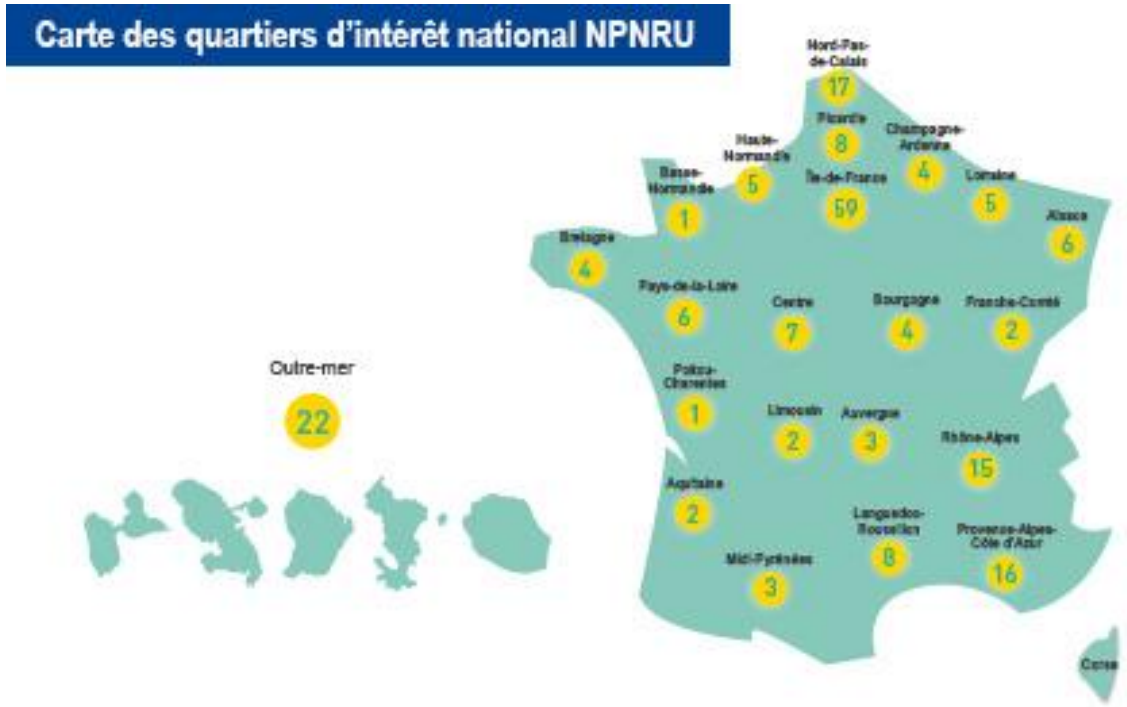

Le Quartier Prioritaire

Un quartier prioritaire c'est quoi ?

Les territoires sur lesquels la politique de la ville est déployée dessinent ce que l'on appelle **la géographie prioritaire.**

LA géographie prioritaire est composé de quartiers prioritaires.

Un quartier prioritaire est un quartier où il y a plus de difficultés qu'ailleurs dans la ville.

Le contour ou périmètre des quartiers prioritaires a été dessiné et défini par l'État français selon la **méthode développée par l'INSEE dit du carroyage :** Découpage du territoire métropolitain à **en carreaux de 200 mètres de côté à** partir du **critère de revenus.**

Pour définir un projet de territoire qui s'inscrit pleinement dans une réalité locale il faut considérer le **« quartier vécu », correspondant aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent (écoles, équipements sportifs, zones d'activité…). Cette considération peut légèrement élargir le périmètre?**

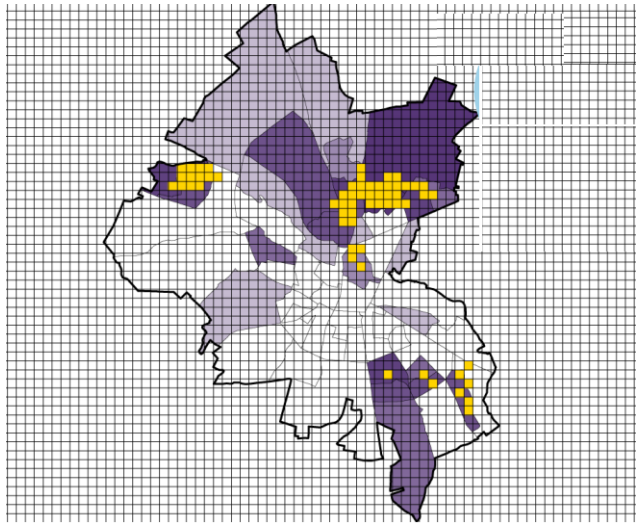

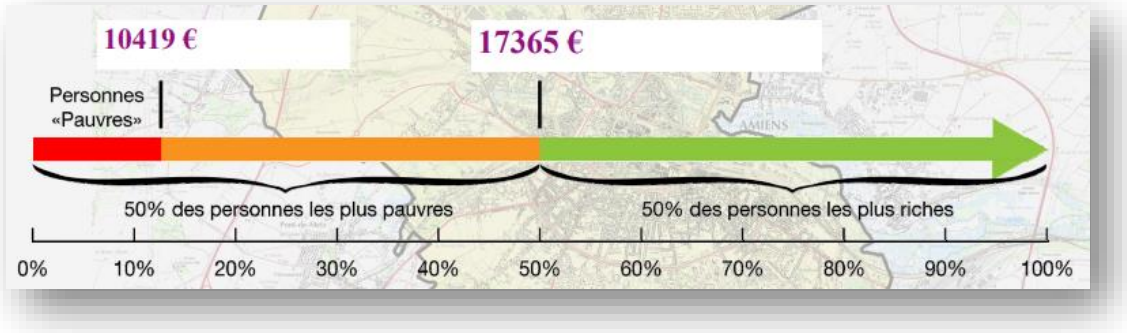

Bas Revenu = Revenu inférieur à 60% du Revenu médian d référence (RMR)

Zoom sur la situation des quartiers prioritaires

(Source : Observatoire national de la politique de la ville, rapport 2015)

SANTÉ

- 1 sur 4 : C'est le nombre d'habitants des quartiers prioritaires qui déclarent avoir renoncé à des soins dentaires pour raisons financières en 2014.
- 31 chirurgiens dentistes pour 100 000 habitants dans les quartiers / 71 en moyenne dans l'agglomération environnante.

EMPLOI

- Le taux de chômage est de 27% dans les quartiers (10% en dehors des quartiers).
- Dans les quartiers prioritaires, moins d'un habitant sur deux est en emploi et dans des conditions plus précaires : plus souvent en CDD, intérim ou à temps partiel « subi » qu'ailleurs.

Taux de chômage	27	10
Homme	29	10
Femme	24	10
Bac+2	19	7
Non immigrés	26	9

DISCRIMINATION

- Près d'une personne de 18 à 50 ans sur quatre déclare avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations (c'est 2 fois plus qu'en dehors des quartiers).

Zoom sur la situation des quartiers prioritaires

(Source : Observatoire national de la politique de la ville, rapport 2015)

PAUVRETÉ

- 38,4% : C'est le pourcentage de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 964€ par mois) dans les quartiers prioritaires, au lieu de 12,2% dans le reste du territoire.

ÉDUCATION

- 21,7% : C'est le pourcentage de lycéens qui s'orientent vers une filière générale en 1re dans les quartiers prioritaires, au lieu de 40,4% dans le reste du territoire.
- Taux illettrisme de 15% : 2 fois plus important qu'ailleurs.
- 22% élèves à l'entrée en 6ème ont un an de retard ou plus (13% pour quartiers environnants).

SÉCURITÉ

- 25% des habitants des quartiers prioritaires se sentent en insécurité au lieu de 14% dans le reste du territoire.

Le Contrat de Ville

Un contrat de ville c'est quoi ?

Chaque quartier prioritaire dispose d'1 contrat de ville.

La politique de la ville est partenariale : tous les partenaires et toutes les administrations y contribuent (CAF, Pôle Emploi, Education Nationale , CCI…) . Chacun s'engage, par écrit, dans le contrat de ville, à améliorer leur politique sur le quartier, signés entre l'État, les collectivités locales et les partenaires économiques et associatifs.

Le contrat de ville est donc un document en 3 parties :

- 1/ **Un diagnostic** qui explique quels sont les problèmes du quartier,
- 2/ **Des orientations** en réponses à ces problèmes
  - Exemple : si le problème principal du quartier est que les logements sont vieux et dégradés, il sera écrit dans le contrat de ville que l'objectif principal jusque 2020 sera de réhabiliter les logements,
- 3/ **Des engagements concrets et précis** des administrations (renouvelés chaque année)
  - Exemple : l'Etat peut décider de financer la reconstruction de 50 nouveaux logements. Mais il exige alors des contreparties pour compléter cela : que les bailleurs sociaux (organismes HLM) rénovent d'autres logements, et que la région finance une partie de la reconstruction.

Le contrat de ville est évalué tous les anas avec le Conseil Citoyen

Les exercices pratiques

Exercices pratiques

1. **Identifier les diagnostics et chiffres du quartier**
2. **Identifier les signataires du contrat de ville**
3. **Découvrir le contrat de ville sur un thème qui vous tient à cœur (ex : éducation)**

- Quel diagnostic pour le quartier ,
- Quelles orientations (objectifs) sont proposées dans le contrat
- Quels engagements concrets et précis
- Quels acteurs

4. **Identifiez si votre quartier bénéficie d'un programme de renouvellement urbain**

cget
Commissariat
général
à l'égalité
des territoires

Talents des c!tés